

LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole,
du 21 novembre 2025
Arrêté portant mise à jour du
Plan local d'urbanisme de la
commune de Boisseuil
N° 27478

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Les annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Boisseuil sont mises à jour au vu des documents annexés au présent arrêté.

À ce titre, le maire de Boisseuil et le maire délégué de Boisseuil, le déclinent suivante :

Le maire à jour des services publics notamment la servitude d'utilité publique de protection du domaine public ferroviaire (UD) attribuée par son propriétaire à la commune de Boisseuil.

ARTICLE 2 : La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la mairie de Boisseuil et au siège de Limoges Métropole à la date du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Boisseuil et au siège de Limoges Métropole, durant un mois.

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole

Dépôt électroniquement le 21/11/2025

Publié le vendredi 23 novembre 2025

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif, dans les deux mois de sa publication.

ARRÊTÉ

Arrêté portant mise à jour du Plan local d'urbanisme de la commune de Boisseuil

1 DOCUMENT - Publié le 21 Novembre 2025

 **27478.pdf**
(.pdf, 388,4 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**